PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 12 novembre 2019 à la caserne située au 379, rang Saint-Amable de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

Sont présents : Madame la conseillère et messieurs les conseillers

Mme Ginette Daviau, M. Alain Jobin, M. Yves Guérette et M. Michaël Bernier président.

Est également présente :

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière.

À dix-neuf heures quarante-cinq (19h45), M. Michael Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

19-11-110

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
   3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019;
4. **TRÉSORERIE :**
   4.1 Comptes à payer au 4 novembre 2019;
5. **ADMINISTRATION**
   5.1 ClicSéqur – Nomination représentant autorisé
   5.2 AccèsD – Affaires – changement d'administrateur principal
   5.3 Autorisation d'accès pour la secrétaire-trésorière
   5.4 Autorisation commande de chèque Groupe CCL
   5.5 Contrat d'entretien PG Solution
   5.6 Dossier – Ressources humaines
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   6.1 Adhésion au service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains pour l'année 2020
   6.2 Addenda entraide mutuelle et automatique Saint-Eugène
   6.3 Remplacer lumière 550
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   7.1 Retour sur le 1er novembre
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert et en ajoutant le point 5.6 Dossier – ressources humaines et le point 7.1 Retour sur le 1er novembre.

19-11-111

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2019

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019.

19-11-112

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 4 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 4 novembre 2019.

19-11-113

CLICSÉQUR – NOMINATION REPRÉSENTANT AUTORISÉ

Considérant que le nom de la personne représentant autorisé pour clicSÉQUR au nom de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains n'est plus à l'emploi ;

Considérant que ce nom doit être remplacé dans les dossiers de clicSÉQUR ;

Il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents que Madame Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, au nom de la Régie, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

19-11-114

ACCÈSD – AFFAIRES – CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL

Considérant le départ de la secrétaire-trésorière suite à sa démission du 10 juillet 2018 ;

Considérant que le nom de Madame Nathaly Gosselin est l'administrateur principal pour AccèsD – Affaires ;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la secrétaire-trésorière, Madame Andrée-Anne Beauregard, à être l'administratrice principale et de faire mettre à jour le dossier AccèsD et faire enlever le nom de Madame Nathaly Gosselin.

19-11-115

AUTORISATION D'ACCÈS POUR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres présents que

Madame Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains (NEQ : 8872216823) soit autorisée ;

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

19-11-116

AUTORISATION COMMANDE DE CHÈQUE GROUPE CCL

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité, d'autoriser la secrétaire-trésorière à commander des chèques laser pour l'administration de la Régie au Groupe CCL pour un montant de 210 $ plus taxes.

19-11-117

CONTRAT D'ENTRETIEN PG SOLUTION

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2020 au montant de 1960.00$ plus taxes.

19-11-118

DOSSIER – RESSOURCES HUMAINES

Considérant que la personne portant le numéro d'employé 17 est à l'emploi de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains depuis le 1er janvier 2017, par contre, suite à l'entente de constitution de la Régie, son embauche remonte au 5 juillet 2010 ;

Considérant la rencontre tenue avec cette personne le 5 novembre 2019 ;

Considérant les reproches formulés à l'endroit de la personne portant le numéro d'employé 17 ;

À ces causes, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil ordonne le congédiement de la personne portant le numéro d'employé 17, et ce, à compter de ce jour ;

Que le Conseil autorise le président et la secrétaire-trésorière à payer à la personne portant le numéro d'employé 17 les sommes qui lui sont dues à ce jour, le cas échéant.

19-11-119

ADHÉSION AU SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT la *Loi sur la Sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de cette loi, particulièrement celles énoncées aux articles 8 et suivants, la MRC des Maskoutains, en lien avec les municipalités situées sur son territoire, a établi un schéma de couverture de risques en matière d'incendie (ci-après Schéma) fixant, pour tout son territoire, les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre, le tout en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que ce Schéma a été attesté conforme en date du 8 novembre 2011 et est entré en vigueur le 15 février 2012;

CONSIDÉRANT les plans de mise en œuvre adoptés par chacune des 17 Municipalités membres de la MRC;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués par le comité Sécurité incendie et civile de la MRC ont mené à un ensemble de recommandations formulées en fonction des huit objectifs de conformité établis par le ministre de la Sécurité publique, dans le cadre de ses orientations;

CONSIDÉRANT que ces recommandations ont été approuvées parle conseil de la MRC, en vertu de la résolution no 10-12-365, adoptée le 8 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que les parties ont mis fin à cette entente par la signature d'une convention de terminaison de l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie en date du 9 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la demande de modification du schéma de couverture de risques autorisée par la Direction de la sécurité incendie le 19 novembre 2015 permettant la mise sur pied d'un service de prévention par la MRC des Maskoutains pour les municipalités qui le désirent pour autant que le nombre soit suffisant pour justifier la mise sur pied d'un tel service;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités désirent mettre sur pied un service régional de prévention des incendies, créé et déployé par la MRC des Maskoutains, pour assurer la prévention en matière de sécurité incendie sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains souhaite adhérer au service de prévention incendie de la MRC des Maskoutains – Partie 9;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains exprime par la présente sa volonté d'adhérer à l'entente d'adhésion au service de prévention incendie (Partie 9) de la MRC des Maskoutains, tel que présenté, et, pour une durée d'un an, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, et que copie lui soit transmise en conséquence; et

D'AUTORISER le président ou en son absence, le vice-président, et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

19-11-120

ADDENDA ENTRAIDE MUTUELLE ET AUTOMATIQUE SAINT-EUGÈNE

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie intervenu entrent la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains et la municipalité de Saint-Eugène signée le 2 février 2019;

CONSIDÉRANT la proposition d'addenda numéro 1 présenté par la municipalité de Saint-Eugène concernant l'article 3 – Mode de fonctionnement portant sur les frais de carburant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité que le conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains approuve la proposition d'addenda no 1 présenté par la municipalité de Saint-

Eugène afin de modifier l'article 3 de l'entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie; et

D'AUTORISER le président ou en son absence, le vice-président, et la secrétaire-trésorière à signer l'addenda no 1, et ce, pour et au nom de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

19-11-121

REMPLACER LES LUMIÈRES DES VÉHICULES 550 ET 660

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de quatre (4) lumières pour les véhicules 550 et 660 pour la somme de 396.00$ plus taxes, somme auquel il faut ajouter la main-d'œuvre pour l'installation.

INFORMATION DU DIRECTEUR

LE DIRECTEUR FAIT UN RETOUR ET UN BILAN SUR LA RÉUNION À LA MRC CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS DU 1er NOVEMBRE DERNIER.

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES :

Aucun point

VARIA :

LE DIRECTEUR INCENDIE S'INFORME SI LES ENTENTES AVEC SAINT-VALÉRIEN ET SAINT-PIE SONT SIGNÉES.

INCENDIE

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

19-11-122

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures et vingt-quatre (20h24), il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des membres présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Barnabé-Sud, ce (10e) jour décembre 2019.

Michaël Bernier, président

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière